semedi et pareissait devi

ABONNERERT. Souther:

L'ETAT

euil-Auger

BE

RLEANS

NUR

ANGERS.

press-poste arrête à Anga midus-mints

ress. nibus. irrete à Auren

TOURS,

de por

in demi-bil

différence de

nt. Les 1811

ttre en box

SULYADI LA

litres, le

RE

aumur

Poste: demandade

on s'abonne : DEET A SAUMUR, DE LES ches tons les Elbraires quielpuoi surgel simba reir y essister celle année, certa y

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Chez DONGREL et BULLIER, 11 . tolna Boome Bang Place de la Bourse , 33;

manifeste qui sincerni prochaincavni eapliquet, 20017732Histor, sur perpoint, celul

Annonces, la ligne. . 20 c. Réclames, - . . . 30 Faits divers - . . . 75

RESERVES SONT FAITES

Les articles communiques doivent être romis au bureau du journal la veille de la repro-duction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - L'abonnement doif être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pour sont être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

melcand Cosaumur, or 100 miles

5 Mai 1880.

spieling, (un vos predegenseurs ont to

tensieusemeel, a <u>la popp</u>en. Meis is uit

## porrei; dons la penede, sens donte, qu'il Bulletin politique.

L'interpellation de M. Lamy a mis avanthier en présence deux Républiques de des

D'une part, une République qui croit en Dieu, respecte le prêtre, fréquente les églises, aime la liberté et se flatte de concilier les principes de la Révolution avec les préceptes du Décalogue et les doctrines du Syllabus. Une généreuse utopie l'and aunités

De l'autre, une République incroyante, irréligieuse, despotique, oppressive, ennemie des droits les plus sacrés et des libertés les plus légitimes. Une sinistre réalité!

C'est au nom de la première de ces Républiques que M. Lamy a pris la parole, pour faire entendre les éloquentes revendications du droit méconnu, de la loi violée, de la liberté outragée, des congrégations proscrites; mais les murmures hostiles de la gauche lui auraient rendu la conscience de son isolement et de l'inanité de ses efforts, s'il avait pu oublier un seul instant qu'il s'adressait à une majorité complice d'un gouvernement fidèle observateur des traditions jacobines.

Nous n'avons pas besoin de discuter la thèse prétendue juridique dans laquelle le ministre de la justice a mêlé à des lhéories ridicules l'éloge des excès de la Révolution; le magnifique discours de M. Lamy en a fait julice. Aussi bien, que nous importé l'opis nion de M. Gazet sur les e lois existantes »? C'est aux tribunaux qu'il appartient d'apprécier la valeur d'une législation surannée dont un gouvernement sans foi ni loi prelend se faire une arme contre le Catholicisme; et nous pensons que la conscience des magistrats n'ira point prendre les ordres de celui qui, par ironie sans doute, porte le titre de ministre de la justice.

M. Cazot, il est vrai, compte donner à

l'application des « lois existantes » la sanction administrative. Les préfets restent chargés d'exécuter l'œuvre de persécution. On dissoudra les congrégations non autorisées par simple arrêté préfectoral; en cas de résistance, on emploiera la force publique, et les « rebelles » seront passibles de peines de police: amende de un à cinq francs, et, s'il y a récidive, emprisonnement de trois jours. Que voilà un gouvernement bien ar-

Et les tribunaux? Et les articles du Code? Et le droit commun? Autant de « guitares » Oui, mais guitares sur lesquelles les perséculés se chargent d'exécuter certains petits airs qui ne laisseront pas d'affecter singulièrement les oreilles des persécuteurs.

M. le garde des sceaux a pris soin de le déclarer, — et c'est là le seul point de son pauvre discours qui nous interesse, - la République veut entrer dans la voie de la violence illégale et factieuse. En nous metlant hors la loi, elle se place elle-même en dehors et au-dessus des lois C'est bien, nous l'attendons à l'œuvre et nous lui prouverons que la loi n'a rien perdu de sa force en face de l'arbitraire républicain.

La séance s'est terminée par le vote de l'ordre du jour pur et simple sollicité par M. de Freycinet, au nom d'un gouvernement honteux et inquiet de la confiance qui pouvait lui être accordée. Ce vote octroyé par des complices nous a montré les jérômistes en révolte hypocrite contre le prince approbateur des décrets du 29 mars.

Mais, avant le scrutin, M. de La Rochefoucauld a, dans un ferme langage, exprimé les protestations de la droite royaliste contre les entreprises de la persécution religieuse. « C'est au pays que je m'adresse! » s'est écrié l'honorable duc de Bisaccia. En effet, c'est au pays à prononcer entre les défenseurs et les ennemis de la liberté; nous attendons son jugement sans inquiétude. En dépit de M. Cazot, de ses préfets et de sa police, force restera à la loi, au droit et à la justice namon es vides moments a savelo

## Chronique générale.

Depuis que la démission de M. Martel est devenue définitive, on s'efforce, dans les régions gouvernementales, de gagner du temps, estimant qu'un provisoire quel qu'il soit vaut toujours mieux qu'un définitif qui s'appellerait Jules Simon.

Les combinaisons vont leur train, mais elles tournent cependant toutes dans un cercle assez restreint et sur un petit nombre de personnes. La seule candidature nouvelle mise en avant a été celle de M. Dufaure, mais l'honorable sénateur s'est empressé de décliner les avances qui lui ont été faites à ce sujet.

- Nous apprenons de source certaine que le gouvernement ne tolèrera pas la manifestation que les communalistes organisent pour le 23 mai.

Des instructions officielles ont été envoyées à M. le préfet de police à ce sujet. Toute exhibition d'emblèmes rouges sera sérieusement interdite par une circulaire qui sera rendue publique dans quelques jours. C'est la première fois que M. Lepère se décide à intervenir contre les manifestations des hommes de la Commune, et encore est-ce à l'instigation du Président de la République que la mesure a été prise.

- Le gouvernement républicain qui nous régit obtient, auprès des classes instruites et éclairées, des succès répétés et de plus en

On n'a pas oublié le vote par lequel la conférence des avocats stagiaires réprouvait, il y a quelque temps, les procedes de M. Spuller, préfet de la Somme, en matière d'assistance publique.

Lundi soir, la conférence Molé-Tocqueville, cette parlotte où se sont formés la plupart des illustrations démocratiques du jour, les Gambetta, les Léon Rensult, voire les Jules Ferry, adoptait à une forte majorité, après une discussion animée et souvent passionnée qui n'avait pas rempli moins de

quatre seances, un ordre du jour condamnant en termes énergiques les décrets du 29 mars et proclamant la non-existance des lois dites existantes. and the residence of the con-

nouvelle pièce anti-démocratique dans laquelle il se propose de mettre en scène la question des corporations et des coalitions ettiet pineteurs de ses amit; c'ést cuffin goist est a

### trustment examine, aver ses collaborateurs or. LE NOUVEAU MANIFESTE DU PRINCE JERÔME.

La presse jérômiste éprouve un grand émoi. N'a-t-on pas annoncé que Jérôme Bonaparte allait publier une seconde lettre pour expliquer la première? Quoi l'le héros culinaire du Vendredi-Saint souillerait sa renommée, et lui, qui n'a jamais battu en retraite que devant la mitraille, reculerait devant « l'agitation cléricale » l Nous étions certains que c'était là une pure calomnie; mais la note très précise des Tablettes d'un Spectateur pouvait faire quelques dupes.

Un démenti était urgent, et on ne nous l'a point fait attendre. L'Ordre, l'Estafette, la Correspondance nationale, affirment avec autorité que « le prince Napoléon n'a rien à modifier » dans ses précédentes déclarations.

Les Tablettes d'un Spectateur maintiennent ainsi ce qu'elles ont avancé et semblent réduire à néant le démenti des feuilles jeromistes: e mon nu'un anersuo'n acoli e

« Lorsque nous avons annoncé que le prince Napoléon avait le projet de publiér un nouveau manifeste, dans le but de préciser la pensée du premier, en ce qui touche le clergé séculier, sans toutefois rien retirer quant au fond de ses déclarations, nous savions tenir la nouvelle « de source absolument sure », et, en prenant soin de le déclarer, nous déclinions par avance tout démenti.

» Nous avons dit que le prince Napoléon n'approuverait pas la guerre déclarée au clergé séculier par les républicains et que, à propos des propositions de loi qui tendent à imposer le service militaire aux futurs prêtres, le prince, jugeant opportun

PRUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS

eut se rallier, et l'en (Suite) in le proste man

C'est si dispendieux de transporter sa famille à des distances considérables, de l'installer dans des villes étrangères, où l'on paie loyer et vivres le double de leur valeur! car les bons habitants des localités françaises traitent les officiers en viseaux de passage qu'ils plument sans miséricorde, feignant d'ignorer que tout ce qui brille n'est pas or, dens le vie militaire, un ... d'emmon ed

Ces procedes peu charitables n'enrichissent guero les défenseurs de la patrie. Mes parents eurent donc beau medifier leurs habitudes lunieuses pour economiser une dot qui leur permît de me marier avantageusement, ils ne parvinrent jamais à mettre quelque argent en réserve, sans que le fruit de leurs économies se dissipât dans des Voyages obliges element and an isale tononel

La position de mon père, une heureuse chance et, la grace de Dieu , telles étaient les bases sur lesquelles s'appuyait mon établissement future C'était bien quelque chose. Mais les épouseurs sont si déraisonnables i. . saciables au posseries a

Le colonel se moquait des inquiétudes de mon père, qui le lui confisit, pleinement persuade, disait-il; que les prétendants se présenteraient en foule, séduits par mes attraits et mes qualités, et que, loin d'en manquer, j'en éconduirais plus d'un.

Toutefois, si, d'aventure, le mari réclamait, outre la fiancée, des ducatons, lui, le parrain, n'était-il pas là?

Consolé par ces bonnes paroles, on ne doulait pas qu'il ne tint cette promesse, seule dot sur laquelle on pût raisonnablement compter pour m'établir, rien ne présageant que la beauté tant pronée comme devant m'attirer des amoureux dût delere in jour, in roussous plu sold in science

Brêle et délicate, j'avais les traits assez réguliers, mais pau accusés, des yeux et des cheveux bruns, un teint pâle et une physionomie mutine. Je ne ressemblais pas à mes parents, blonds tous les

Au moral, l'humeur facile, enjouée, caressante, affectueuse, tout feu, toute flamme, toute ardeur pour ce qui m'intéressait; mes élans et mes sentiments naturels étaient bons; on n'avait à me reprocher, comme aux autres petites filles gâtées, que de l'exigence, de l'entêtement et un très-grand amour pour les poupées, au détriment de l'alphabet. Mais, de cela, à qui s'en prendre et que conura clos, dit on, le 30 juiu.

Le caractère d'un enfant ne s'analyse ni ne se

définit nettement; les événements, les circonstances, les personnes influent sur lui : c'est comme un sol vierge où l'on jette ivraie et froment. Les grains tombés ser un sol que le soc du devoir, de l'expérience et de l'épreuve n'a pas préparé à les recevoir, ne peuvent tous fructifier. Ceux qui ont été semés négligemment et en passant avortent, ceux qu'on a déposés avec plus de soin germent : mais les racines ne sont ni bien vivaces, ni bien tenaces : sans effort on les extirpe. Vient le temps, ce laboureur aux rudes outils, et dans le sillon qui s'entr'ouvre, la semence se développe et mûrit. A moissonneur intelligent, bonne récolte.

Autant qu'ils le pouvaient, mes parents semaient le bon grain, ils dirigeaient avec douceur et indulgence mes tendances vers le bien. L'aménité, la bienveillance, la charité métaient continuellement recommandées comme qualités indispensables pour me former un caractère aimable et me faire aimer de tous. Quand je grandis, on me fit de douces remontrances de mes défauts; si elles restaient sans effet, on me punissait. Me tourner du côle du mur, me placer derrière le paravent me semblaient alors des punitions bien rigourcuses; la tête du côté du mur me faisait surtout répandre des pleurs et pousser des cris qui traversaient comme des lames de resoir le cœur du colonel. Il accusait mes parents de barbarie. Avocat des détestables causes, il prenait la mienne en main.

- Ce sont ses grosses dents qui ont du mal à percer et la font souffrir, qui la rendent méchante, disait-il.

- Oui, appuyai-je, en ouvrant une bouche ou se voyait un râtelier complet, parfaitement enchassé dans des gencives roses.

Elle les a toutes, lui répondait-on.

L'argument ne laissait pas l'avocat à court. La défense n'en était que plus chaude... l'avais trop d'esprit... je ne vivrais pas, on devait me ménager... Mes observations, mes remarques, dénotaient tant de sagacité, une si étonnante intuition du « to be or not to be. " N'avais-je pas réplique finement aux objections d'un vieil avare qui le blamait de travailler au-dessus de ses forces !

- Monsieur! c'est bien vrai que le bon Dieu, en chassant l'homme du paradis terrestre, lui a impose le travail et lui a dit : « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front; » mais il n'a pas ajouté : « et tu l'éreinteras pour mettre des confitures dessisavar, consectan am eluq

Admirable réplique : s'écrisit mon défenseur. dont la plaidoirie pathétique corrompait la justice. Les balances de Themis, pleines de faux poids, penchaient en ma faveur : on m'acquittait.

Délivrée de péintence, je courais embrasser mon parrain, lui dire que « je ne le ferms plus, que je serais bonne fille, » et je le vois d'ici pour m'amuser me narrer les centes de Perrauli, d'après

de préciser sa politique sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, travaillait à la rédaction d'un manifeste qui viendrait prochainement expliquer et compléter, sur ce point, celui du 5 avril.

- » Les idées du prince sont-elles celles que nous avons indiquées? L'Ordre le nie. Pour le confondre, il nous suffirait de reproduire ici un article publié par ce journal lui-même le jour où paraissait notre information. Voici, en effet, les paroles qu'il prêtait au prince Napoléon:
- « Le jour où la main du gouvernement, qui ne menace encore que les ordres religieux irrégulièrement établis, s'appesantirait sur le clergé séculier et compromet-
- terait ainsi la paix religieuse dont le bien-» fait est l'une des gloires de mon nom,
- De vous me trouverez fidèle aux obligations de
- » N'est-ce pas absolument, dans l'expression comme dans la pensée, ce que nous avons dit?
- Le prince publierait-il ces idées dans un second manifeste? Incontestablement, cela dépend des événements et peut-être moins encore de sa volonté que de la pression qu'exerceront sur elle ceux dont il a fail ses conseillers. Ce que nous affirmons, c'est que le prince a exprime, à différentes reprises depuis dix jours, son intention bien arrêtée de publier une seconde lettre dans le sens que nous avons indique; c'est qu'il a consulté à ce sujet plusieurs de ses amis; c'est enfin qu'il en a sérieusement examiné, avec ses collaborateurs ordinaires, le fond et la forme.

» Nous dirons plus. Parmi nos contradicteurs, il en est au moins un qui a collaboré à la rédaction du canevas de ce second manifeste; c'est même à lui que nous devons, indirectement, d'en avoir connu le projet et le caractère.

Nous savons fort bien qu'il y a dans l'entourage du prince certains hommes à.... l'esprit léger qui, par calcul ou par fatuité, alment à se poser, dans le monde politique. comme ses conseillers intimes. Pour en fournir la preuve, ils colportent partout les projets, les vues et les opinions qu'il exprime devant eux en se confiant à leur discrétion. Si un journaliste vient à recueillir et à publier leurs dires, ces messieurs distribuent tout aussitot les démentis et jouent l'indignation. C'est pour eux l'unique moyen de ne pas être soupçonnes d'avoir trahi les secrots qu'ils devaient garder.

» Nous n'aurions qu'un nom ou deux à écrire pour les confondre, mais il n'est pas dans nos habitudes d'échapper aux responsabilités par des trahisons. C'est très-certainement parce que nos contradicteurs en ont la certitude qu'ils mettent dans leurs démentis si peu de conscience et tant d'assurance.

» Et puisqu'aussi bien on a fait appel à notre v loyauté », voilà ce qu'elle nous faisait un devoir de répondre.

a Norte avons dit que la prioce Napo-

Les journaux de Paris qui ont toujours proclame la liberté pour tous ont reçu communication de la piece suivante et la publient. Elle a pour titre :

une édition revue, corrigée, augmentée d'épilogues de son invention; je l'entends me chanter, d'une voix sympathiquement fausse, la romance :

Des chevaliers c'était la fleur

Il est question d'un géant dans cette romance, et il le contrefaisait avec succès ; vrai type de géant, il était long, maigre avec un visage anguleux, des yeux gris, flamboyants, une moustache de Don Quichotte, et des bras qui n'en finissaient pas.

On le chargea de m'annoncer la future arrivée d'un petit frère. Médiocrement flattée, - j'avais six ans, une pointe d'égoïsme et des goûts d'héritière, - je fis la moue, la jalouse, et lui ordonnai de le jeter à la porte, s'il se présentait. Il me sermonna, puis me prit par mon faible en vantant les dragées de Verdun. Les dragées furent ma corde sensible ; pour en avoir, j'eus la bassesse de jurer. un amour fraternel au nouvel arrivant.

Il était impatiemment attendu-

Ma mère, depuis ma naissance, languissait sans qu'elle fût précisément malade, et sa constitution s'affaiblissait graduellement. Les médecins, consultés sur les causes de ce dépérissement, assuraient que cet état n'offrait ni gravité, ni danger, que le temps et les remèdes qu'ils prescrivaient amèneraicat sa parfaite guérison, son onte set piers

Mon père avait foi en leurs oracles. Il pensait qu'après la naissance de l'enfant elle se rétablirait. Appel au bon sens et à la Justice

Contre la violation de la liberté individuelle par les décrets du 29 mars.

Tout l'échafaudage des décrets du 29 mars repose sur ce sophisme placé en tête du rapport : « C'est un principe de notre droit public qu'une congrégation religieuse ne peut pas exister en France, si elle n'est pas autorisée. »

Le bon sens répond : Oui, si les membres de la congrégation veulent jouir, en cette qualité, des priviléges que le gouvernement accorde aux congrégations autorisées.

Non, mille fois non, si les membres de cette congrégation veulent se contenter du droit commun, qui autorise tout Français à demeurer où il veut, à s'habiller comme il l'entend, et à suivre le régime qui lui convient le mieux.

C'est absolument comme si on portait le décret suivant :

Article 1 .. Tous les Français devront, dans l'intervalle de trois mois, se faire autoriser à porter leur nom et leur habit, à demeurer dans leur maison et à mener le genre de vie qu'ils ont adopté.

Article 2. Cette autorisation sera refusée à tous ceux dont le nom , l'habit ou le régime n'auront pas l'avantage de plaire à la majorité de la Chambre des députés.

Article 3. Tous ceux qui, dans trois mois, n'auront pas obtenu cette autorisation, seront expulsés de leur demeure.

Quel est celui qui oserait, en vertu de ce décret, aussi illégal que tyrannique, essayer de m'arracher

Armé du Code pénal, j'arrêterais à la porte de ma demeure l'executeur de la loi qui en serait devenu le violateur, et je lui dirais :

· Gardez-vous de franchir le seuil de mon domicile : car, si vous attentez à ma liberté, il y a pour yous un an de prison et cinq cents francs d'amende (art. 184), outre les dommages-intérêts et la dégra-dation civique (art. 114-117); et, pour le ministre qui vous envoie, il y a le bannissement (article

Le 29 juin prochain, ce cas de violation illégale de domicile doit se réaliser pour plus de cent mille

Le lendemain, si dès maintenant la France ne proteste pas, un nouveau décret peut le renouveler pour cent mille autres.

Ce que le radicalisme fait aujourd'hui contre les religieux, le socialisme s'apprête à le faire demain, avec la même justice, contre les bourgeois et les

Tous les droits se tiennent; et celui qui laisse violer aujourd'hui ceux de son voisin consent à ce que ses propres drons soient violes demain.

Il n'y a donc pas un moment à perdre : it faut que tous les bons Français s'unissent, pour former, contre la tyrannie jacobine, « la ligue du droit et regular, publique dans quela

## salisa ercons Etranger at an sammed a

ALLEMAGNE. - On lit dans la Gazette de Saint-Pétersbourg du 28 avril

« Il paraît de plus en plus certain que le résultat des élections anglaises a produit une fâcheuse impression à Berlin.

» Nous savions parfaitement, du reste, que l'arrivée de M. Gladstone au pouvoir déplairait au belliqueux chancelier et lui causerait des inquiétudes pour l'avenir.

» En effet, grâce à la complicité de lord Beaconsfield, M. de Bismark parvenait à pousser l'Autriche vers le sud-ouest, en favorisant adroitement ses visées ambitieuses en Orient. Désormais, l'exécution de ce vaşte projet doit être suspendue pour un temps indéterminé, de sorte que la politique prus-

Près de lui, ma mère paraissait aussi partager sa confiance, mais des qu'il n'était plus là , elle s'abandonnait au découragement. Dans ces tristes moments, elle m'asseyait sur ses genoux, me caressait convulsivement et, comprimant les sanglots qui l'oppressaient, elle murmurait d'une voix brisecretarios tusessu ha to mammerilles empos

- Mon Dieu I ne m'enlevez pas à mon mari, à mon enfant, douce colembe que l'amour maternel doit protéger! Laissez-lui la tendresse de sa mère, o vous qui donnez pour appui au faible lierre le chêne au tronc vigoureux !

Et me couvrant de baisers brûlants , la pauvre femme me berçait comme si j'eusse encore été un petit enfant. Je pleurais de la voir pleurer et convaincue que mes légères désobéissances lui causaient ce navrant désespoir, je protestais de ma sagesse à venir : mais, loin de l'adoucir, mes protestations en redoublaient la force, et de nouveaux baisers, de nouvelles larmes attestaient l'immensité. de sa douleur and the avenuation of

Parvenue à recouvrer son calme, elle me défendait de dire qu'elle avait pleuré, et pour me persuader que son chagrin était passé, elle riait d'un rire nerveux et strident : la croyant consolée, je séchais mes pleurs, j'oubliais à l'instant ces scènes, et, comme je n'en parlais pas, mon père ignora le véritable état de sa femme.

(A suivre.) AUGUSTA COUPEY.

sienne sera obligée de transporter ailleurs son centre de gravité. »

ITALIE. — On télégraphie de Rome que les divers partis se préparent à la lutte électorale avec une grande activité.

Les chefs des groupes parlementaires parleront à leurs électeurs, tiendront des réunions politiques.

Les chefs des fractions progressistes dissidentes adresseront à leurs électeurs des manifestes-programmes.

Les chels du parti modéré adresseront aussi un manifeste aux électeurs.

On assure que le nouveau parti conservateur a l'intention de prendre part à la lutte en présentant quelques candidats.

Russie. - On télégraphie de Kiew, le 30 avril, au Golos :

« Un grand incendie a éclaté, le 27 avril, à Radomysi (ville de district du gouvernement de Kiew). 65 maisons, 50 boutiques, l'école du district et la synagogue des juifs ont été brûlées.

» Le lendemain, 28 avril, un incendie a éclaté dans la ville de Nemiroff, et a détruit presque toute la ville. Plus de deux cents maisons sont devenues la proje des flammes; plus de deux cents familles sont réduites à un dénûment complet. »

On télégraphie de Tiflis au Golos, à la même date :

« Plus de la moitié de la ville d'Ozourghetti a brûlé hier. Les immeubles et les biens n'ont pas été assurés. »

## Chronique militaire.

LES CHASSEURS A PIED.

Deux questions importantes sont, nous dit-on, soumises actuellement au comité d'infanterie. La première de ces questions concerne les bataillons de chasseurs à pied.

On a reconnu que la présence par corps d'armée d'un seul de ces bataillons est absolument insuffisante, comme réserve, et que, d'autre part, on ne saurait songer à en augmenter le nombre.

Pour ce motif, il serait formé dans chacun de nos quatre principaux corps d'armée de frontière (les 6°, 7°, 44° et 45° corps) une division spéciale commandée par un général de brigade et composée de six bataillons de chasseurs à pied ayant un effectif assez

Les 30 bataillons que possède la France seraient alors ainsi répartis :

En Algérie, 5; à Paris, 4; dans chacun des quatre corps d'armée que nous avons cites, 6.

En second lieu, dans le but d'augmenter les effectifs des régiments d'infanterie dont nous avens à plusieurs reprises signalé la déplorable insuffisance en temps de paix, on ne mainfiendrait plus que les cadres des quatrièmes bataillons. Ces cadres seraient employés à remplir les vides momentanés qui se formeraient dans les bataillens mo-

Au moment d'une mobilisation, les quatrièmes bataillons seraient reconstitués avec leurs cadres propres et des hommes de la disponibilité et de la réserve. On sait que les quatrièmes bataillons, dits de forteresses, sont appelés, d'ici à quelque temps, à être formés des officiers les moins actifs de nos régiments. mem el production est saintaine?

## Chronique Locale et de l'Ouest.

MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.

Demain jeudi, jour de l'Ascension, à 7 heures 4/2 du soir, la musique de l'Ecole mutuelle de Saumur exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants

1º Meudon, marche..... GIBERT. 2º Hambourg, allegro..... Zieglen. 3º Fantaisie sur la Traviata.... VERDI. 4º Le Chant des Amis, chœur à 4 parties . . . Thomas .

5º Le Conscrit, allegro ... Mullor.

On écrit de Rennes que les examens pour le baccalauréat ès-lettres se feront, à Rennes, du 45 au 20 juillet, et à Angers, du 25 au 30 du même mois. Le registre d'inscription sera clos, dit-on, le 30 juin.

On écrit de Montrevault à l'Etoile :

a La révision pour notre canton avait lien « La revision pour nous cauton avait lieu samedi et paraissait devoir se passer sami incident. Mais M. le prétet Assiot, rigida observateur des lois et règlements, rigide pensé que, vis-à-vis d'un conseiller général pensé que, vis-à-vis d'un conseiller général pensé que, vis-un aux idées radicales général peu sympathique aux idées radicales, il des

M. du Reau, conseiller général du cap. ton, n'est pas maire de la commune qui habite, et n'a pas le droit, paraît-il, d'éle présent, sans cette qualité, à la séance de conseil de révision. Mais, suivant un use longlemps, il avait admis depuis longtemps, il aveit et per voir y assister cette année, comme les année, nées précédentes. Il était donc entré de mairie et, après avoir salué M. le prése avoit pris place dans un coin de la selle Quel ne fut pas son étonnement de se toit par M. Assiot avec avec la selle par M. Assiot avec la selle par M. Assio bientôt interpellé par M. Assiot avec un rudesse assez peu parlementaire. » sieur, dit le préfet, vous n'étes pas man » je ne puis autoriser votre présence » vous ne pouvez assister à la révision. « Si telle est votre prétention, Monsier

le Préfet, lui fut-il répondu. j'estime ron procédé comme il le mérite; j'ajouleti toutefois, que vos prédécesseurs oul toutefois, que vos prédécesseurs oul toutefois que vos prédécesseurs que vou de la contraction de la jours toleré ici la présence du conseile général, dans la pensée, sans doute, qui pouvait être utile aux intérêts des hat tants du canton de le laisser assister, i » lencieusement, à la révision. Mais je n'h » sisterai pas davantage, puisque le plu » léger sentiment de courtoisie semble in » compatible avec les devoirs de voir » charge.

» Un membre du conseil de révision » leva alors et fit observer à M. le préfet qui la règle qu'il invoquait contre le conselle général du canton n'avait pas loujous ( mise en pratique par lui. A la révision de Champtoceaux, qui avait eu lieu la le même., M. le préfet avait été beaucon moins exigeant, et avait laissé pénétrer den la salle un certain personnage de la loca. lité, d'origine étrangère et qui n'estable

pas électeur. » M. le préfet, assez embarrassé, checha à se tirer d'affaire en alleguent que présence de cet étranger lui avait com-

tement échappé. Mais nonobstant cette a cuse, on peut se demander si la vraie explcation de la conduite de M. Assiot n'estim dans cet esprit de partialité qui à délai d'autres mérites, distingue les préfets de régime actuel. Il n'est pas téméreire de perser qu'à Montrevault les opinions de la Reau ont été la raison déterminante de la titude de M. le préfet, de même qu'à Chap toceaux les opinions du monsieur biet connu le recommandaient tout militelle ment à la bienveillante indulgence du hou el puissant fonctionnaire de la Républi west blue sex qu'it apperfient d'aiq... sup

#### idanya nelinteran On lit dans l'Union de l'Ouest.

« L'élection de M. Robert n'a pas rélable : l'harmonie entre l'Electeur et le Patriote. lui-ci avait fait cependant des avances, don il n'est pas galamment payé par son 000frère. Nous n'avons pas d'ailleurs à inlerenir dans ces querelles de famille, sinon poul dire qu'elles existent, se prolongent et 100veniment. Mais nous devons aussi consiste quelques aveux interessants qui sont faits, 60 cours de la polémique, par l'un ou l'aulté interlocuteur.

Ainsi, l'Electeur nous apprend qu' existe un Comité républicain, constitué a dehors du Patriote, mais auquel le Patriot peut se rallier, s'il en accepte le programme et que toutes les fois qu'une élection se présentera, ER COMITE sera prêt à agir. Le france de la comite del la comite de la comite de la comite de la comite de triote, dui, déclare que co Comité lui est il conqueris to reget also not the section

a lour seleur tour heathous hebitaute des LES VIGNERONS DE BONNEZEAUI.

On lit dans le Journal de Maine-el-Loire

« Le nommé B..., du village de Bount zeaux, commune de Thouarcé, avait pris t tâche la façon de plusieurs quartiers de vil-

Atteint par une grave maladie, B.... put remplir ses engagements dans le lempt voulu; alors les vignerons de Bonnezeaus s'entendirent entre eux pour becher les fignes et faire le travail de leur camarade, donnant ainsi un bon exemple de confralei-

nité et une preuve de leur excellent cœur. Lundi matin, au moment où ces brates gens entraient dans les clos qui restaient bécher, le propriétaire, voulant les remercies du service qu'ils rendaient à son vigneron,

leur envoys un nombre très respectable de

Etoile:

ton avait lieu

passer sans

Assiot, rigide

ments, avail

neral du can.

mmune qu'il l'ait-il, d'étre

la séance do

ant un usego

rait eru pou

omme les en.

C entre

M. le préfet

n de la selle

nt de 86 100

iol avec une

laire. . Mog.

es pas maile.

présence

revision.

on, Monsieur

j'estime volu

; j'ajouterai

eurs ont to

du conseille

s doute, qui

els des hat

r assister, si

. Mais je n'in

isque le plu

ie semble in

irs de vole

de révision

le préset que

le conseile

loujours

a révision de

lieu la ver

le beaucon

pénétrer dans

e de la loca.

i n'est même

rrasse, che

eguant qui

avait com

tant cette ex-

a vraie expli-

siot n'est pu

qui, à défait

s préfets de

raire de per

ons de Mado

nante de la

qu'à Champ

onsieur bien

ut naterelle

ence do bool

la Republi

a pas rélabi

Patriote La

vances, dod

par son 🐠

irs à inlere

, sinon pour

gent et s'en-

ssi consister

sont fails, av

n ou l'auke

prend qui

constitue en

el le Patrioli

programme ction se pre-

agir. Le Pr

té lui est il

-et-Loise

e de Bonne

avait prist

rtiers de vi

die, B. ne ns le temps

Bonnezeaux

cher les vi-

camarade.

e confrater

nt cœur.

ces braves

restatent à

s remercier

vigneron,

AUX.

bouleilles de vin. » Ce fait de confraternité n'est point isolé dans les coutumes des vignerons de la comnune de Thouarcé, mais une bonne œuvre mune de Thouarce, mais que surtout à l'époque doit toujours être signalée, surtout à l'époque doit toujours être signalée, surtout à l'époque doit toujours etre à l'ordre du jour de leurs presse de mettre à l'ordre du jour de leurs collègues les vignerons du village de Bonnezeaux. - A. B. »

## Poitiers.

Les médailles creuses - On lis dans le 

« Neus appelons l'attention de nos lecleurs sur la seance du Conseil municipal du 12 avril dernier, dans laquelle mous rele vons te passage suivant :

M. le Maire expose que, par arrêt de la Cour de Politiers, l'action formée par la Ville contre M. Métayer a été rejetée; et que l'arrêt ayant statud en fait, il y a lieu d'accepter la décision;

Ou'en consequence, la Ville a à payer à M. Mé-tayer, suivant sa facture, la somme de 2,096 fr. 10 c. sur lesquels 247 fr. 50 c, représentant des 10 c. sur resqueis 247 fil. 30 c. representant des médailles déjà acceptées par la Ville comme conformes à la commande (reste pour les médailles que la Ville aura à remplacer, 1,848 fr. 60 c.); Que d'autre part, il est dû pour frais à l'occa-sion de cette affaire, à M. Tillier, avoué de M. Mé-

layer, 160 fr. 60 c.; à M. Hourticolou, avoué de la Ville en première instance, 185 fr-66 et; à M. Mansencal, avoue de la Ville en appel, 155 fr. 22 c.; ensemble: 501 fr. 38 c., qui, réunis à la somme due à M. Métayer, forment un total de 2,597 fr.

M. le Maire propose au Conseil d'accepter l'arrêt rendu par la Cour de Poitiers et d'autoriser, en conséquence, le paiement de la facture de M. Métayer et des frais.

Le Conseil adopte la proposition de M. le Maire el vote la somme demandée.

DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT FRANCS! Telle est la somme que l'incurie, l'insuffisance et la vanité de notre Conseil municipal republicain va coûter aux contribuebles. Avouens que, par le temps qui court, voilà de l'argent qui eut été bien mieux employe ailleurs, en admeltant qu'on voulût absolument le faire sortir de notre poche à nous, habitants de Poitiers qui payons les pots cassés par nos étonnants

» Ce qui nous console un peu, c'est de savoir qu'une partie de cette somme, c'està-dire mille francs de dommages et intérêts. alloues à M. Métayer, ont été répartis par cet honnête homme, dont on voulait si bien ternir la reputation, entre les Petites-Sœurs des Pauvres, les Sœurs de la Miséricorde, l'œure de Notre-Dame-des-Dunes, au curé de Saint-Pierre pour son Bureau de bienfaisance et à diverses familles indigentes. »

## Tours.

Les entrepreneurs de charpente de la ville de l'ours viennent de passer un traité par lequel ils a s'engagent à n'occuper dans leurs chantiers, à l'exception des hommes maries qu'ils occupent ordinairement, que les Compagnons du Devoir de Liberté, à la condition que ces compagnons leur fourniront autent d'hommes qu'il leur en faudra, et au

Pris de 45 centimes l'heure.»

Le traité est fait et consenti, de part et d'autre, pour dix années consécutives, et susceptible d'être révisé en cas de force ma-

Redingoise et Mabils noit - Samedi dernier, une femme d'un certain âge s'est suicidée dans les bains Richelieu, à Tours. On dit qu'elle aurait avalé du poison avant d'entrer dans la baignoire.

Celle malheureuse venait, dit-on, de Marseille. Elle a laissé un écrit où ses dernières volontés étaient consignées.

## Nandes - Jack and and and

Les purciers charpenliers de bâtisse de Nantes viennent de se mettre en grève. Ils demandent, dit-on, une augmentation de salaire de 45 centimes par heure, ce qui porterait le prix de la journée de 4 fr. 50 à 6 francs.

Etat civil de la ville de Saumur Du 1er au 30 avril 1880.

NAISSANCES. TIME 2013 Le 4 or Augustine Hermenou, à l'Hos-- Maximilienne-Anais Salais, rue

Le 6. - Louis-Charles-Martin Fillet, rue des Boires.

Le 9: Marguerite-Blanche Coutand rue de la Petite-Bilange.

Le 12. - Roger-Gontrand Buisson, rue d'Orléans; - Emile-Jacques-Pierre Papin, place de l'Hôtel de-Ville.

Le 13. - Jeanne Bentrix, rue Saint-Jean. Le 15. - Auguste-Emile Loigerot, rue du Marché-Noir; — Léontine Greffin, montée du Château.

Le 17. - Marie-Thérèse Wendling, rue de Bordeaux.

Le 19. — Victor-Louis Matignon, rue de la Grise; — Eugénie Lambert, rue Beaurepaire; - Louise Lambert, rue Beaurepaire; - Camille Calvel, rue du Portail-Louis.

Le 21. — Camille Roussel, rue de la Tonnelle.

Le 23. — Victorine Aloyeau, rue de la Visitation; - Amélie-Edmée Fimbel, rue du Roi-René.

Le 25. — Louis-Clément Grégoire, au Petit-Poy.

Le 27. - Jeanne-Marguerite Dupeux, Grand'rue; - Vincent-Joseph Berthelot, rue de la Visitation; - Louis Foucault, rue de la Visitation; - Eugène Camille Patée. aux Huraudières.

Le 28. — Louis Drais, rue Saint-Lazare; - Victor Vallet, ancienne route de Tours.

#### MARIAGES.

Le 5. - Louis-Théodore-Ferdinand Roué, boulanger, de Restigné (Indre-et-Loire, a épousé Lucie Dehon, sans profession, de Saumur; - Emile Antonin Lesage, négociant, a épousé Héloise-Léonide-Alphonsine Chanvin, sans profession, tous

Le 6. - Auguste-Louis Fontaine, chapelier, a épousé Joséphine-Marie-Adèle Moulin, sans profession, tous deux de Saumur

Le 19. - Adolphe Vaucel, jardinier, de Saint-Lambert-des-Levees, a épouse Marie-Joséphine Mollay, sans profession, de Saumur

Le 26. - Louis Emile Eugène Madère. cavalier de manége, a épousé Philomène Bouilhet, domestique, tous deux de Saumur; - Henri-Urbain Frette, domestique, a épousé Eugénie-Jeanne Gazeau, domestique, tous deux de Saumur.

(La fin au prochain numero)

- Hailedenoix. 50 120 -

## Marché de Saumur du 1º mai.

Bie commer (l'h*)	47507	Huilede noix:	50 19	0 -	
Ble neuv. (l'h.).	25 50	Huile chene.	50	Wer G	ų,
Froment (l'h.) 77		Graine trèfle			-
Halle, moy 74	94 97	- luzerne	50 -		-
Seigle 75	16 -	Foin (dr. c.)	780 7	0 -	
Orge 65	14 06	Luzerne -	780 7	0 -	
Avoineh.bar. 50	12	Paille -	780 4	8	
Fèves 75		Amandes .		A 1	200
Pois blanes. 80		Cire jaune .		0 -	100
- rouges. 80	36 -	Chanvres 1re			
Graine de lin. 70			500)		
Chenevis 50	19 -	qualité(52k. 2° —	_	STATE TO	T. Water
Farine, culas. 157	67 -	3			See.
		ES VINS.			
		hect. 30).			ı
Coteaux de Saumu			45 CAS 3	480	
		2º ld.			
Ordin., envir. de Sa	1011	77 4re 12		110	
Id.	101111111111111111111111111111111111111	77, 1" id.	P 2	110	
Saint-Leger et env	18	17 2° id.		100	
Id.	110П2 193		3 8		
	18	tt, 2° ld.		100	
Le Puy-ND. et en Id.					
	18	77, 3° id.		100	
La Vienne 1877.			85 3	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
RO	UGES (2	hect. 20).	79		
Souzay et environs Id. Champigny, 1818 Id.	1877	W	8 8	130	1
Id.	1878 .		n à		
Ghampigny, 1878		1" quali	të 🗓 , à	315	
Id.		. 2º id		150	
Id. 1877	anging	. 170 id.	7 0 8	(3-000 b)	
Varrains, 1877	white	. 9° id		a com	
Varrains, 1877 .	WIND TO STATE OF			10	
Varrains, 1878. Bourguell, 1878. Id.			. 1 . B .	150	
Bourguell, 1878.	. 1. 16	1" quali	të à	160	18
					7.5
adasq Id 1877	Part of Land	. 1" id	ile in	Layrin	
	th died				
Restigné 1878.				150	
Id 1877.	1. 4	5.节的点"人工等"	AND WIND		
Chinon, 1878		. 1" 10	8	150	200
		30 mg id	La Part D A	1 A 1 A 1	
Id. 1877	1712 1	. 1" id		Heli	
		. 2º id	, » i		1

#### nationale et coutil entiès Faits divers.

Vendredisoir, M. Joseph Poulangeon, entrepreneur des travaux du chemin de fer. demeurant à Fontenex (Savoie), prenait à Marseille l'express de dix heures, muni d'un permis de première classe. Il était porteur d'une somme de 244 francs et de 85 obligations du chemin de fer de la Méditerranée.

valant 360 francs chacune.

M. Boulangeon, qui se trouvait seul en wagon avec un individu mal vetu, s'endormit après avoir passé la station de Rognac. Tout à coup, il fut réveillé par une douleur très-aiguë. Il avait reçu au bas ventre un coup de tiers-point qui lui avait perforé les entrailles. M. Poulangeon retira l'arme et en frappa son agresseur, qui fut blessé à la lèvre inférieure et aux mains.

Une lutte terrible s'engagea. Le roulement du train étouffait les cris et les bruits de la lutte. L'assassin se voyant le plus faible tira de sa poche un revolver et fit feu. La balle atteignit M. Poulangeon à la cuisse gauche.

A onze heures, le train arriva à Miramas, où les appels désespérés furent enfin en-

On accourut, et on trouva M. Poulangeon tenant son adversaire terrassé sous lui. Aussitot des soins furent donnés au blessé, dans une auberge.

Le meurtrier arrêté a déclaré se nommer Clovis Montel, rentier, agé de 30 ans, habitant Bruxelles. Iln'avait sur lui que 14 fr.; son billet était pour Rognac, où il aurait du

Une dépêche de Marseille du 3 mai, adressée à l'Agence Havas, annonce que M. Joseph Poulangeon est mort dans la nuit, des suites de ses blessures.

Clovis Montel, l'auteur de l'assassinal, a été transféré à la prison d'Aix.

Dans son premier interrogatoire, l'assassin a prétendu qu'à la suite d'une discussion puérile, M. Poulangeon l'aurait frappé avec une grosse lime triangulaire.

Clovis Montel se serait alors empare de cette lime et s'en sérait servi pour sa propre

Mais ce qui confredit la version de l'assassin, c'est que la gaine de l'outil a été trouvée en sa possession.

. - 03 81 88 837

Un archéologue genevois, qui était en même temps un humoriste. M. Blavignac, a laissé une Histoire des enseignes d'hôtelleries, d'auberges et de cabarets. Les enseignes forment un chapitre anecdotique dans l'histoire, parfois même elles font de la politique. Tout le monde a entendu parler de ce patissier nommé Le Roi, qui, aux environs de 1830, ornait sa devanture de cette pancarte : Le Roi fait des brioches; la police supprima l'écriteau séditieux, remplacé le lendemain par celui-ci Le Roi fait toujours des brioches. Maranaguas

A l'époque de la Réforme, le consistoire de Genève supprimait les emblèmes religieux, tels que les anges sur la porte des cabarets; en Angleterre, Cromwell, suppriment les saints, changeait l'enseigne : A la Roue de sainte Catherine, en celleci : Le Chat et la Roue. En France, la Révolution supprima les emblèmes religieux et royaux.

Mais ce sont là des époques de crise. En temps ordinaire et partout à peu près, l'enseigne offrait des gaietés, soit dans des rébus ingénieux, soit dans des dessins bizarres comme celle des Trois Lapins, où ces trois espérances de gibelotte étaient disposées de telle sorte que chacune était pourvue de ses deux oreilles, bien que le nombre total des oreilles fût de trois seulement.

Assez souvent l'enseigne, surfout la vieille enseigne, peut servir à renouer, avec quelque précision, la chaîne de la tradition et à déterminer l'endroit où certains faits se sont accomplis. D'autres fois elle s'empare de phénomènes surnaturels qui ont causé de l'émotion. Au commencement de ce siècle, par exemple, l'enseigne de la Comète fit fureur parmi les hôteliers et les cabaretiers. Elle avait deux raisons pour conquérir leurs suffrages : l'année 1811, l'année de la comète, avait fourni un via de qualité exceptionnelle cher aux buyeurs ; et ce souvenir, rappelé sur la porte, avait pour but d'indiquer que le débitant, jaloux de sa dignité, ne vendait que du bon vin. Cette comète engendra même un poète; M. Blavignac affirme qu'une enseigne dont elle était l'ornement portait ce distique :

> Ceuss' qui dize que le vin fait du mals Cet encor de fier-z-animal !!

D'autres enseignes sont restées célèbres : le Lapin blanc, le Petit Louvre, l'hôtellerie du Bout du Monde. M. Blavignac les relève et les étudie, entre bien d'autres, avec un agréable enjouement. C'est un fanatique de l'enseigne, et nos maisons modernes, avec leur numérotage symétrique, ne lui inspirent que pitié. Sans aller aussi loin, on peut regretter la disparition de ces emblèmes et la pointe de malice que nos pères y glissaient. L'enseigne s'est faite banale et les archéologues des siècles futurs perdraient leur temps à l'étudier.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 mai 1880. Le mouvement de la Bourse est vraiment remarquable. Tous les groupes de valeurs sont en possession comme si nous étions dans la période active

Le 5 6/0 fait 118.70. En tenant compte du coupon détaché samedi, nous voilà au cours de 120 qui était dans les prévisions pour les observateurs sérieux et qui ne tardera pas à être effectivement

On cote le 3 0/0 à 85.77 1/2, l'amortissable à 86.60.

La tenue des fonds étrangers est excellente. L'Italien s'élève sans aucune résistance à 84.70. La marche ascendante de l'amortissable constitue à donner de l'élasticité à l'Italien qui doit, suivant toutes prévisions, s'établir au même prix.

Nous avons suivi de pres que le Florin d'Autriche ne tarderait pas à s'affranchir des obstacles qui ont pu lui être opposés un moment. On est à 75 14/16 et tout fait entreveir des cours beaucoup plus

Les valeurs de crédit sont fermes. On constate même sur quelques-unes d'entr'elles une tendance caractérisée à un report. La Banque d'Escompte, sur laquelle les opérations viennent d'être reportées au pair, est à 810. La Banque Hypothécaire est fort bien tenue à 625. On est aux environs de 1,200 sur le Crédit Foncier.

Les obligations foncières et hypothécaires restent toujours l'objet de nombreux achatse Les communales nouvelles sont delivrées gratuitement aux guichets du Crédit Foncier. Les communales 1879 ne s'éloignent guère du cours de 281.25. Les obligations de la Banque Hypothécaire sont fort recherchées à la veille du second tirage qui a lieu le 10 mai.

Il s'opère un certain nombre d'arbitrages entre la Banque Parisienne et la Société Générale Française de Crédit. On réalise les actions de la Banque Parisienne à la suite des engagements que cette Société a cru devoir prendre au profit d'une affaire voisine. Les actionnaires regardent leurs intérets

L'action de la Société des Zincs français attire les capitaux de l'épargne. Cette valeur, en hausse constante, se traite à 646.25.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustre:

Texte: Courrier de Paris, par Gérôme. — Bul-letin, par X. Dachères. — Salon de 1880 (1º arti-cle), par Daniel Bernard. — Assassinat de M. Wallon. — Campement de bohémiens, par A. Brunct. — Exposition de l'œuvre de Viollet-le-Duc, au musée de Cluny, par A. Brunet. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — Le commencement d'une ville sur la frontière des Étais-Unis par H. Vernoy. — Les Belles Amies de M. de Talley-rand, par Mary Summer (suite). — La fête du Doséh, au Caire, par E. Herbaut. — Un canon de cent tonnes, par H. Vernoy. — Bulletin financier. — Courrier des Modes, par Mars Iza de Cérigny.

GRAYURES : Assassinat de M. Wallon, chargé, par le gouvernement français , d'une mission dans l'île de Sumatra. – M. W.-E. Gladstone, chef du nonveau Cabinet anglais - Un campement de bohémiens. - Salon de 1880 : Le Départ de l'Escadron, tableau de M. Paul Jazet. — Exposition de l'œuvre de Viollet-le-Duc, au musée de Cluny. — Le commencement d'une ville sur la frontière des États-Unis. - Egypte: La fête religieuse du Dosch, au Caire. - Modèle du canon de cent tonnes qui a éclaté à bord du Duilio, cuirassé italien. - Rébussay

Abonnements: un an, 22 fr.; six mois, 41 fr.; 50 trois mois, 6 fr. Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

## CREDIT FONCIER DE FRANCE DEUXIÈNE 2018 EMPRUNT COMMUNAL

de 500 millions and all case al

EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 30/0

Avec Lots ar ause in

Entièrement conformes au type des Obligations communales émises le 5 août 1879.

Les titres consistent en Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, avant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 tévrier, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 decembre. Chaque tirage comporte :

1 obligation remboursée par 100 000 fr. 25.000 6 obligations remboursées par 5,000 francs, soit 30,000 • 45 obligations remboursées par 1,000 francs, soit. 45.000 Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200.000 fr. et 318 lots per an pour..... 1.200.000 fr.

Le 1er tirage a eu lieu le 5 avril 1880. Le 2º tirage aura lieu le 5 juin.

Les intérêts des Obligations sont payables les 1er mars et 1er septembre, a Paris, au Crédit Fon-cier, et, dans les départements, dans toutes les Recettes des Finances M. HUMMI SANVINI

Les titres sont délivres sous forme d'Obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixe à 485 françs.

Les demandes sont reçues colonidare de

A Panis : au Crédit Foncier de France, rue Neuvedes-Capucines, 19;

DANS LES DEPARTEMENTS : Chez MM. les Trésoriers Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

## CREDIT HYPOTHECAIRE (17. ANNEE)

PRETS sur MAISONS et BIENS RURAUX. Les demandes doivent être adressées à MM. Rriou et Ci., banquiers, rue Le Peletier , 9 , a Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication exterieure.

renduca saus médecine, sans purges et saus frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

# REVAILSTER

Du BARRY, de Londres.

Quérissant les dyspepsies gastrites gastralgies, constipations, glaires, wents, aigreurs, acidutés, pituites, nausées, renvois, vomissements, memb en grossesse, diarrhee, dyssenterie, coliques, toux asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, nevrose, in-somnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reius, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : orgnon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seale, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures. y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Piuskow, Madame la marquise de Brehan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé. etc.

Nº 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-buit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs noc-

Cure Nº 99,625. - Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 aus. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me deshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. - Bornet, née Garbonnetty,

rue du Baiai, 11. Cure N. 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appetit , mauvaise digestion , affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'hegreuse influence de votre divine Revalescière. L'éon Pryclet, instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en mêdecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr., 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolaise, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appetit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus agites. - Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. - Depôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; Gondrand; BESSON, SUCCESSEUR de TEXIER; J. Russon, épicier, quai de Limoges, et partout chez les bous pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C. (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Ligues de Poitiers-Saumur, Montreuil-Auge

1 25 soir. 4 50 soir. 10 h 7 40 — 11 25 — 9	6 h.	SAUMUR 25 matin.	A POITIERS 10 h. 30 matin.
7 40 - 111 35	8	10 25 soir.	
表数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数数	7		
DEPARTS	Diá		ARRIVERS

6 . 145 - 10 . 22 Il y a ; en outre , un train venant d'Angers, Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumu à la

15 soir.

P. GODET propriétaire-géran.

8 h. 52 matin.

Valours au comptant.	Dermier cours.	Hausse	Baluse.	Valeurs an comptant.	Derpier cours.	Hausse	Baisso.	Valeurs an comptant.	Dernier cours.	Hausse	Bales
3 ° amortissable 4 1/2 */ 5 °/ Obligations du Trésor. Dép. de la Seine, emprunt 1887. Ville de Paris. oblig. 1855-1860. — 1865, 4 / — 1869, 3 / — 1871, 3 /	84 80 86 15 115 15 118 35 517 1 240 5 506 50 525 4 404 5	30. 25 15 16 1	ullenob	Crédit Foncier colonial	450 p 1905 p 366 p 780 p 762 50 747 50 1847 50	2. 50 2. 50 5. 50 5. 70 12. 50		Canal de Suez	972 50 595	alsa V a	86.
- 1875, 4 / Banque de France Comptoir d'escompte. Crédit agricole	515 514 3275 896 25	15 » 2 50	Vol de CU	Nord Orléans Ouest Compagnic parisienne du Gax. C. gén. Transatlantique	1640 P 1220 P 793 50 1310 P	31 50 2 50 13 50 5 • 3 50	# # # # #	Ouest. Midl. Paris (Grande Ceinture). Paris Bourbonnals Canal de Suez.	392 » 386 » 383 » 388 « 570 »	20.02 (2.00 (2.00 (3.00 (3.00 (3.00 (3.00)	3 3

CHEMIN DE FER D'ORLEAN GARE DE SAUMUR DEPARTS DE SAUMUR VERS AND

3	bours	8 1	minutes	do m	Harrison,	ADDE
6	13/2	45	minutes	44	tin, ox	prese-book
8	-	56	PH LATE	uh Jan		
1	-	25	17 181	101	on	um-sudia
3	1 dent /	32	1 24 3 7	MI I		A STATE OF THE PARTY.
1	-	15	-	48	102	Press.
10	11 73	37	June	447		nibus
-100	to- DE	ART	BRIR	ATTRITTE		arrête à Au
3	heures	36 8	B DE E	dr w	ATI	TOUR
8	_	91		. or the latte		rect-mirls
9	all and to	40.	-		.01	THE OTHER
19	F- 352 (4)	40	1192	86	5200	Apress.
- 4	INSTIO1	44	10 17	233779		mnibur mh
10	. (C_Q)	28	out at	als los	L'institu	mnibul-ma
L	e train	parta	nt d'Ar	gers a	5 h. 35	Koress-ports
Sau	mur à 6	h, 5	6.0 Jino	orna	al ata	MIN TON
				white her	To bread	The Heavy

Btude de M. JOUANNEAUX, notaire a Tours.

## VENDBE

PAR ADJUDICATION .

En l'étude et par le ministère de M. JOUANNEAUX, notaire à Tours. (Indre-et-Loire), rue de l'Inten-

Le S mai 1880, à deux heures de l'après midi,

## LES MIMBUBLES

Dépendant de l'ancienne société. RADAS FAGD of Cie. Comprenant :

I UNE USINE A PLATRE, sise a Tours, rue de Paris nº 62 avec meules, fours et machine de six che-

Vastes hangars pour matériaux de construction et dépôts : SCIERIE MECANIQUE;

Deux pavillons pour bureaux et concierge, voie ferrée correspondant à la gare du chemin de fer d'Orléans; Maison d'habitation avec étage et mansardes :

Caves, écuries, remises;

Vaste terrain ; Le tout clos de murs, contenant environ 38 ares, et joignant au midi la gare du dépôt du chémin de fer au nord la rue des Docks, au levant Fagu et au couchant la rue de Paris et divers.

Mise à prix : 40,000 fr.

II. DEUX TERRAINS, de forme régulière, ayant chacun une façade au midi de 14 mètres 52 centimètres sur la rue des Docks, et au nord de 15 mètres 95 centimètres sur la rue Platrière , jeignant du levant M. Gué-rin et du couchant M. Carré.

Mise à prix de chaque por-tion 6,000 fr. S'adresser, pour tous renseigne-

M. Rapas, liquidateur de la

sociélé; A M. BRETON, avocat agréé, rue du Commerce à Tours

Et à M. Jouanneaux, notaire, dépositaire du cahier des charges. (197)

Etude de M. J. MEHOUAS, notaire

a Saumur. e 5 april 1880. A V Fund D Rail and above sef endergrifamable tegilde

## UNE MAISON

ET DIVERS IMMEUBLES

Situés aux cantons des Folies et du Petit-Ormeau, commune de Saint-Martin-de-la-Place, appartenant à M- veuve Gasnault-Garnier, propriétaire à la Mimerolle, commune de

Chenehutte-les-Buffeauxos sebasmon S'adresser, pour traiter et pour tous renseignements, a M. Menouas, notaire, reserved MM. les Treserve eniet

Etude de M. LE BLAYE, notaire a Saumur.

Le dimanche 9 mai 1880, à midi,

Il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M. LE BLAYE;

## A LA DIVIDA

uded PAR ADJUDICATION ....

DE DIVERSES PARCELLES

DE TERRE, PRE ET VIGNE

Près Munet, en Distré aux cantons du Harda, des Closeaux, de la Cave-à-Deutelles, de Villevert, de la Bosse, de l'Echalier, des Beaumais, de Mortfond des Gruches, de Gate-Rateau, du Dœuil, de Champeau, de l'Ilot et du Moulin-à-Vent. (255)

S'adresser audit notaire.

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur. et estoleclia

## VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON ET SES DÉPENDANCES

Située au Petit-Puy, occupée par les époux Latreille. . Mangoos to

## LOUEB

PRESENTEMENT, SOMERISCHE

## UNE MAISON

Situee a Saumur, rue du Petit-Ver-sailles, \* 10.

S'adresser, pour traiter, a M. Gau-TIER notaire of 2500 Stave

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

> A LOUER PRESENTEMENT

## une haison

Située à Saumur, rue d'Orléans, nº 75.

S'adresser, pour traiter, à M. Gav-TIRR, notaire à Saumur.

## A VENDRE

#### VIN ROUGE Du CHATEAU de MESME (Vienne),

Livrable en fûts de Bordeaux, gare

de Loudun. Recoite 1875, fat compris.. 120 fr. \* 1877, » ... 170 » 1878,

1879, · Harn 400 17 Echantillons de dégustation, chez M. Parras, maçon, rue de l'Abattoir, 7, à Saumur.

## A VENDRE

## DOUZE BARRIQUES DE VIN BLANC

Bon cra de 1878.

S'adresser à M. Du Baur, propriétaire au Coudray

#### EXCELLENT VIN ROUGE DE TABLE,

120 fr. la barrique de 220 litres, fût compris, rendu franco en gare de l'acheleur.

S'adresser à MM. THAURAUX et ROUX, propriétaires à Restigné, près Bour-gueil (Indre-et-Loire), ou à M. Novion, quai de Limogés, 31, à Saumur.

Sur demande, envoi franco d'échan-

## A VENDRE

## UNE BONNE PAIRE DE MEULES

De 1 metre 70 cent.

Bluterie, tournants et virants d'un moulin à cavier. S'adresser à M. Félix DAYY, rue des

Moulins, à Saumur. (252)

UN HOMME, dans la force de l'a demande un emploi com cocher ou garçon d'eene S'adresser au bureau di journ

ON DEMANDE un compt à l'année. S'adresser au bureau du journe

## LOTION ÉPIDERMALE

Toutes taches de rousseur, masque et boutons, disparus en tros semaines. - Flacon: 2 fr. 50. - Constatation medicale attestant parfaite innocuité. - Se trouve dans toutes les bonnes maisons de parle, merie. — L'on expédie franco pour deux flacons contre mandal-posté l'adresse de V. LOCHET, dépositaire général, 8, rue de Toulouse, a Rennes. — A Saumur, chez M. SARGET-GIRAULT. (27)

# es di eso da revina de la di eso da la describió de la decensión de la decensi

Place Saint-Pierre

# SAUMUR

mmes qu'il loor en feuore, et 60 Galerie spéciale pour la vente des

Jaquettes drap noir. Jaquettes nouveauté. Vestons drap noir. Vestons nouveauté.

Redingotes et Habits noirs. Pardessus demi-saison

Pantalons et Gilets noirs. — Pantalons et Gilets nouveaule. Jaquettes, Vestons et Gilets pacha noir très-brillant.

Costumes pour Enfauts depuis trois ans. HABILLEMENTS COMPLETS POUR COMMUNIONS

Uniformes confectionnés pour l'Institution Saint-Louis. Complets toile nationale et coutil entièrement décatis et garantis irrétrécissables à l'angli

Vestons de travail, Salopettes en tous genres.

BLOUSES -- CHEMISES -- CRAVATES CHAPEAUX FEUTRE ET CHAPEAUX SOIE Chapeaux pour Jennes Gens, — Casquettes.

Dames — Articles pour Mariages. Nouveautes pour

TOILES DE FIL. Saumur, împrimerie P. GODBI.